



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

BUREAU CHARGÉ DE L'INFORMATION DE LA COMMUNICATION ET DU PORTE-PAROLAT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 001/2021

1. Suite aux informations diffusées par le Ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la Sécurité publique, relatives à la détection de cas d'escroquerie dans les doléances soumises à la Plus Haute Autorité, le Bureau chargé de l'information, de la communication et du Porte-parolat du Président de la République voudrait dénoncer et condamner avec la dernière énergie la mauvaise foi de certains individus qui, par des voies tordues, tentent de profiter de la politique de proximité et d'ouverture de la Plus Haute Autorité en recourant aux mensonges, à la médisance et à la malhonnêteté.
2. Le Bureau chargé de l'information, de la communication et du Porte-parolat du Président de la République, voudrait porter à la connaissance de l'opinion publique que toute doléance exprimée est minutieusement scrutée par des équipes techniques mises en place à cet effet. Il voudrait également informer ceux qui s'adonnent à la manipulation et à la déformation de la vérité pour des intérêts sectaires et égoïstes que les Institutions républicaines sont vigilantes quant aux informations reçues.
3. Le Bureau chargé de l'information, de la communication et du Porte-parolat du Président de la République salue les efforts fournis par les services de l'Etat chargés de mettre la lumière sur tous les cas soumis à la Plus Haute Autorité et demande aux instances habilitées de dire le droit pour que les coupables soient punis conformément à la loi. Toutefois, le Bureau chargé de l'information, de la communication et du Porte-parolat du Président de la République félicite les honnêtes citoyens qui, régulièrement font parvenir à la Plus Haute Autorité des Informations fiables qui motivent ses décisions pour un Etat de droit et une bonne gouvernance administrative et financière. Enfin, il saisit cette occasion pour rappeler à l'opinion que les dénonciations portées aux autorités doivent être véridiques et vérifiables au risque de s'exposer à des poursuites judiciaires.

Fait à Gitega, le 8 Janvier 2022
Hon. Evelyne BUTOYI,
Chef de Bureau et Porte-Parole